Global18

N° 4 | 2024
Éditer la correspondance de Beaumarchais à l'ère du numérique

Les procès de Beaumarchais et sa correspondance

Valentine DUSSUEIL

Édition électronique :
URL :
https://global18.numerev.com/articles/revue-4/967-les-proces-de-beaumarchais-et-sa-correspondance
DOI : numerev_2804
Date de publication : 15/02/2024

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : DUSSUEIL, V. (2024) Les procès de Beaumarchais et sa correspondance. *Global18*, (4). https://doi.org/10.34745/numerev_2804

L'article explore l'étroite imbrication entre les cinq grands procès de Beaumarchais et sa correspondance, révélant les allusions judiciaires disséminées dans ses lettres, leur usage comme moyen extrajudiciaire de pression, ainsi que le rôle des lettres comme pièces justificatives dans ses factums. Il interroge enfin les problèmes d'établissement du texte de ces lettres, entre coupes, ajouts et contestations d'authenticité par ses adversaires.

Mots-clés :
Authenticité, Correspondance, Justice, Procès, Factum

Les procès de Beaumarchais et sa correspondance

Dans son édition d'un choix de lettres de Beaumarchais publié en 2005 sous le titre *Lettres de combat*, Gunnar von Proschwitz justifie le titre de son volume en faisant l'inventaire des « combats » que Beaumarchais mena successivement et parfois simultanément en tant qu'« horloger », « inventeur », « dramaturge », « homme d'affaires », « musicien », « homme politique », « homme du jour », « armateur », « négociateur », « papetier », « imprimeur » et « éditeur »[1]. À cette longue liste, il faudrait ajouter le métier d'avocat, car les combats judiciaires de Beaumarchais ne sont pas absents de sa correspondance et parce qu'il n'est pas rare non plus que Beaumarchais cite des lettres dans ses mémoires judiciaires.
Beaumarchais a été impliqué dans « cinq procès très considérables » : un premier procès « en Espagne, pour les intérêts d'une sœur mourante » (1764) ; un second procès contre « l'héritier Pâris-Duverney » (1771-1778) ; un troisième procès, le plus « connu », contre le « conseiller Goëzman » (1773-1774) ; un quatrième procès contre les « héritiers » de sa femme ; un cinquième procès contre les époux « Kornman » (1787)[2]. Ces procès, Beaumarchais les gagna tous, sauf une dernière affaire, celle dite des « fusils de Hollande » (1792-1802), dans laquelle il était opposé à la Convention nationale et au Comité de salut public. À chaque fois, le dramaturge assurait lui-même sa défense en publiant des factums, qu'il faisait signer par son avocat, car c'était obligatoire. Le factum ou mémoire judiciaire est un écrit juridique rédigé et imprimé dans le cadre d'une procédure civile ou pénale. Il tire son nom du latin *factum*, « le fait », en référence aux événements d'une affaire dont il est supposé faire le récit véridique.
Les factums étaient destinés en priorité aux acteurs du procès, aux avocats de la partie adverse et aux juges, et ils étaient en même temps diffusés auprès du public. Les

mémoires judiciaires de Beaumarchais eurent un immense succès. La Harpe estima que ce sont ces publications qui firent l'« éclatante célébrité » du dramaturge, « davantage que son théâtre »[3]. La rédaction de ces défenses écrites put occuper une place importante dans le quotidien de Beaumarchais, qui confessa dans une lettre du 18 janvier 1776, au chevalier d'Éon, sa fatigue des « procès par écrits[4] » et, dans une lettre du 10 mai 1777, à Mme de Godeville, son impression de « passer [s]a vie en justification[5]. »

La place des procès dans la correspondance de Beaumarchais et celle de la correspondance dans ses factums soulignent le lien très étroit entre les deux pratiques. Beaumarchais reprenait certains développements d'un genre à l'autre et Pierre Larthomas a, par exemple, fait le rapprochement entre une lettre adressée à Gudin de la Brenellerie datée du 26 février 1773 et un mémoire contre La Blache. Dans ce cas précis, Beaumarchais faisait circuler auprès du public une attaque contre l'abus des lettres de cachet sous l'Ancien Régime, qu'il avait d'abord réservée à la correspondance privée, signe peut-être que le procès terminait en sa faveur. On lit ainsi dans la lettre à Gudin, dans un style tout voltairien[6] :

En vertu d'une lettre sans cachet, appelée lettre de cachée, signée Louis, plus bas Phélypeaux, recommandée Sartines, exécutée Buhot et subie Beaumarchais, je suis logé, mon ami, depuis ce matin, au For-l'Évêque, dans une chambre non tapissée, à 2, 160 livres de loyer, où l'on me fait espérer que hors le nécessaire, je ne manquerai de rien[7]*.*

La formulation était reprise et glosée dans le mémoire publié cinq ans plus tard, en 1778 :

[…] en vertu d'une lettre du roi, surnommée de cachet, parce qu'elle est sans cachet, signée Louis, et plus bas Phélipeaux, envoyée Sartines, présentée Buhot, acceptée Beaumarchais, je m'en souviens comme si je la lisais encore, le ministre m'invita de passer huit jours dans un appartement assez frais, garni de bonnes jalousies, fermeture excellente, enfin d'une grande sûreté contre les voleurs, et point trop chargé d'ornements superflus, au milieu d'un château joliment situé dans Paris, au bord de la Seine, appelé jadis Forum Episcopi[8]*.*

La correspondance et les mémoires partagent également la même rhétorique de la justification ou de l'auto-défense, et un art de la polémique que l'on retrouve dans l'œuvre théâtrale. Dans les lettres sur le chevalier d'Éon, sur le duc de Chaulnes ou sur l'indépendance américaine, Beaumarchais ne cesse de se justifier et supplie qu'on le laisse « plaider[9] ». Certaines lettres ont la forme d'un factum et la limite est parfois floue entre les deux genres. On peut penser aux « lettres-préfaces[10] » ou encore à la lettre que Beaumarchais adresse aux « Membres du Comité des Affaires étrangères à Philadelphie »[11]. Inversement, les factums sont souvent des « réponses » à un factum précédent et forment une sorte de correspondance.

Les allusions aux procès dans la correspondance de Beaumarchais

Les allusions aux procès dans la correspondance ne sont pas innombrables. Elles apparaissent souvent en marge du propos et ne constituent que très rarement l'objet principal de la lettre. Si l'on se limite aux affaires La Blache et Goëzman, qui couvrent la période allant de 1771 à 1778, on relève, dans la correspondance publiée dans l'édition Nizet, pour ces deux affaires, une cinquantaine d'allusions, sur un ensemble de neuf cents lettres.

Toutes les allusions aux procès ne sont pas de même nature. Le plus souvent, le procès est simplement évoqué à la fin d'une lettre, une fois que Beaumarchais a « vidé [s]on sac[12] ». Le procès est généralement traité comme une affaire parmi d'autres, voire comme un « prétexte[13] » à d'autres affaires, dont l'enjeu est jugé plus important. C'est le cas par exemple de l'engagement de Beaumarchais en faveur des insurgés d'Amérique. Le dramaturge écrivait à Vergennes, le 9 décembre 1776 :

Déterminez le roi. Je me charge de l'Espagne et de l'Angleterre. Déterminez le roi, et je pars pour Londres. Je n'y reste que quinze jours, je reviens ici. Je ne fais qu'un saut à Aix où le prétexte de mon procès me rapproche déjà beaucoup de mon but. Je le plaide, je le gagne et sur le champ je m'embarque en secret pour Barcelone d'où je me rends à Madrid. J'y fais mon affaire en 15 jours ; car je n'y suis étranger à personne et je viens enfin me reposer à Paris[14].

Toutefois, il n'est pas rare que la correspondance représente un moyen extrajudiciaire utilisé par Beaumarchais pour peser sur le déroulement de son procès, en sollicitant l'appui des « réseaux mondains » et des « coteries politiques »[15]. En 1773, alors que l'affaire La Blache était sur le point d'être jugée, Beaumarchais était en détention au For-l'Évêque, à la suite d'une altercation avec le duc de Chaulnes. Il écrivit plusieurs lettres à l'un des « hommes en place[16] », le lieutenant général de police Antoine de Sartines[17], pour solliciter l'autorisation de rendre visite à son rapporteur, le juge Goëzman, comme le voulait la tradition. Il fit également porter une lettre « fort pressée[18] » au Prince de Conti, par l'intermédiaire de Miron, son beau-frère, devenu secrétaire des commandements du prince[19]. On sait que le dramaturge était lié à cet homme influent, duquel il tenait une rente et qu'il désignait par son prénom « François[20] » dans ses lettres. En fin de compte, une permission de sortie fut accordée à Beaumarchais, sous la responsabilité de l'agent Santerre. Le dramaturge remercia Sartines dans une lettre datée du 23 mars.

On trouve un autre exemple d'un usage judiciaire de la correspondance. Dans une lettre datée de février 1774 adressée à son ami La Borde, premier valet du roi, Beaumarchais exprimait son émotion après sa condamnation au « blâme » par le parlement Maupeou, par un arrêt voté le 26 février 1774, qu'il qualifiait d'« abominable » et de « chef-d'œuvre de haine et d'iniquité »[21]. Beaumarchais sollicitait implicitement une médiation de son ami auprès du Roi. Il le formulait en ces termes : « On lui a dit [au roi] que je prétendais à une célébrité séditieuse, mais on ne lui a pas dit que je n'ai fait que me défendre[22]… »

Enfin, dès l'année suivante, en 1775, fort du succès de ses missions effectuées à l'étranger pour le compte de Louis XV, puis de Louis XVI, Beaumarchais entama les démarches nécessaires à sa réhabilitation, ce qu'il nommait, dans une lettre, son procès en « résurrection[23] ». Il reçut le soutien du roi et de Vergennes, le ministre des affaires étrangères de l'époque, qui le recommanda auprès du garde des Sceaux Miromesnil et du comte de Maurepas. Beaumarchais écrivit également directement à Miromesnil pour lui demander d'accélérer le jugement. Voici le début d'une lettre datée du 15 novembre 1775 :

Je me suis échappé de mon lit, malgré la fièvre et le médecin, pour venir vous dire : Me voilà. Peu de temps après que je fus tombé de l'état de citoyen, vous êtes monté à celui de garde des sceaux. Mais la même justice qui vous a tiré de l'infortune doit être employée aujourd'hui, dans vos mains, à me rendre au droit que j'avais de revenir contre un arrêt si ridicule, qu'on ne sait quel nom lui donner[24].

Beaumarchais sollicita également directement Maurepas qui accepta de signer une lettre de recommandation à l'adresse de l'avocat général Séguier et qui était entièrement de la main du dramaturge[25]. Le « plan » fonctionna, comme le montrent deux lettres à Vergennes. Dans la première, datée du 5 septembre, Beaumarchais notait : « demain je serai déblâmé[26] ». Le 6 septembre, il écrivait dans une deuxième lettre : « Je viens d'être jugé, déblâmé avec un concours universel d'applaudissemens[27]. » La réhabilitation fut en effet prononcée le jour même par la Grand'Chambre et la Chambre des Tournelles, et le dramaturge fut rétabli notamment dans ses droits de citoyen et dans ses fonctions de magistrat.
La correspondance fournit de précieux éclairages sur le contexte des procès. Elle révèle les « solidarités politiques[28] » autour du prince de Conti ou du comte de Maurepas notamment, et les réseaux de sociabilité de Beaumarchais, en particulier ses connaissances au Palais, comme les avocats Target, Falconet et Linguet, le juge Joly de Fleury, et encore, peut-être, un cercle de « zélées admiratrices », qui sont les lectrices assidues de ses mémoires judiciaires[29] : Mme Gaillard de Mortave, Mme Guichard de Meinières, Mme du Deffand (dans une lettre à Walpole), Amélie Houret et Mme de Saint-Vincent[30]. Mme de Saint-Vincent exprime son admiration pour les factums de Beaumarchais, dans une lettre au dramaturge de 1778, non datée dans l'édition Nizet : « S'il paraît un mémoire, que je ne bâille pas dès la première page, si je ne dors pas à la seconde, si je ne finis pas par le jeter par la fenêtre, je dirai : c'est M. de Beaumarchais qui l'a écrit, composé et fait imprimer[31]. » De ce point de vue, les mémoires judiciaires circulaient dans le monde et leur lecture était une pratique mondaine, au même titre que la correspondance[32].

Le rôle des lettres dans les factums

Il y a chez Beaumarchais un usage proprement judiciaire de la correspondance, qui renvoie au statut potentiel de pièce justificative qu'il était possible d'accorder à une

lettre, dans le cadre d'un procès au XVIIIe siècle. Les lettres, en effet, pouvaient parfaitement figurer dans le « sac » d'un procès et intégrer un dossier judiciaire[33]. Elles relevaient de la catégorie des preuves écrites dites « littérales », qui sont « ordinairement les plus sûres », selon Boucher d'Argis dans l'article « Preuve » de l'*Encyclopédie*[34]. Une lettre pouvait attester la vérité d'un fait et permettait surtout aux plaideurs de justifier une réputation et une intégrité morale. Il faut rappeler qu'au XVIIIe siècle, la *fama* était une catégorie agissante en justice[35]. La bonne ou la mauvaise réputation d'un suspect tenait lieu de preuve ou de partie de preuve. Le criminaliste Daniel Jousse estimait, en 1771, que le « bruit public, joint à la déposition d'un témoin » formait une « preuve suffisante pour la condamnation » d'un accusé[36]. Beaumarchais utilisait, lui aussi, ce moyen de défense et Louis Thomas remarque que la mention « 2e sac », assortie d'un paraphe, figurait dans une lettre de Pâris-Duverney à Beaumarchais, datée du 8 octobre 1769[37]. C'est pour prouver son intégrité que dans son procès contre la Convention, en 1792, Beaumarchais « jett[a] » parmi les pièces justificatives, une « lettre à [s]a fille », dans laquelle il faisait le récit de la nuit du 10 août 1792, où sa maison avait été fouillée[38]. La lettre, dans le factum, venait compléter un tableau des persécutions qu'il avait subies pendant ce qu'il appelait les « six mois les plus pénibles de [s]a vie ».

Beaumarchais intégra pour une raison comparable une lettre de recommandation signée de la comtesse de Périgord, dame d'honneur des filles de Louis XV, datée du 12 février 1772, dans un mémoire contre le juge Goëzman publié en 1773. Dans un mémoire de 1775 contre le comte de La Blache, il joignit des lettres qui devaient faire « [se] repentir à jamais M. de La Blache d'avoir armé contre lui un honnête homme[39] ». Dans le même temps, les adversaires de Beaumarchais n'hésitaient pas à publier des lettres de Beaumarchais lui-même, dans leurs propres factums, pour prouver, au contraire, le manque d'intégrité du dramaturge. On trouve dans les mémoires des adversaires de l'affaire Kormann, en 1787, des lettres de Beaumarchais envoyées trente ans plus tôt à sa première femme Francquet[40]. Beaumarchais dénonça le procédé et s'irrita contre ce qu'il appelait des « lettres mendiées » et des « récriminations étrangères à la cause »[41]. Pourtant, il adopta exactement la même stratégie, selon l'avocat Bergasse, qui fut son farouche opposant dans le procès Kornman. Bergasse, en effet, accusait, lui aussi, Beaumarchais « de dénaturer les correspondances » et de mettre « sous chaque phrase une calomnie »[42]. Un des mémoires de cet avocat, par exemple, prenait la forme d'une réflexion philologique : Bergasse rectifiait le « commentaire atroce » que Beaumarchais avait donné de la correspondance entre les époux Kornman, et rétablissait la vérité du texte d'un ensemble de lettres que Beaumarchais n'avait livré qu'en « lambeaux »[43].

La place de la correspondance dans les factums renvoie donc au rôle décisif que les lettres pouvaient jouer dans la procédure judiciaire, à tel point que les titres des factums mentionnaient parfois les lettres qu'ils contenaient. Ainsi, le *Mémoire sur une question d'adultère, de séduction et de diffamation pour le Sieur Kornman* mentionnait dans son titre, parmi les *pièces justificative*s, une « *lettre du sieur Kornmann à Mgr le Garde-des-Sceaux*[44] ».

L’établissement du texte des lettres

La bibliographie des lettres insérées par Beaumarchais dans ses factums a été établie par Bénédicte Obitz, dans le cadre de sa réflexion sur *Beaumarchais épistolier*[45]. Bénédicte Obitz recense une centaine de lettres (101 exactement) qui sont réparties entre les différents procès : 15 lettres sont publiées dans la *Réponse ingénue,* mémoire adressé au comte de la Blache en 1775 ; 5 lettres sont publiées dans le cadre du procès Goëzman ; 20 lettres figurent dans le *Compte-rendu de l’affaire des auteurs dramatiques*, publié dans le contexte de la défense des droits d’auteur de théâtre, en 1777 (précisons que ce *compte rendu* n’est pas une pièce de procès. Beaumarchais répète d’ailleurs dans ses lettres qu’il n’est pas en procès avec les Comédiens-Français) ; 15 lettres sont insérées dans les mémoires de l’affaire Kornman ; enfin, 47 lettres sont insérées dans les mémoires de l’affaire dite des fusils de Hollande, dont la lettre à sa fille Eugénie, déjà mentionnée.

Ces lettres de Beaumarchais publiées dans les factums soulèvent plusieurs problèmes et notamment un problème d’établissement du texte. On peut distinguer plusieurs cas de figure :

Il y a tout d’abord le cas où la lettre publiée dans le mémoire n’est pas conforme au texte de la lettre originale autographe, lorsqu’on la possède. On peut d’ailleurs se demander, étant donné l’usage judiciaire qui est fait de cette lettre, s’il ne s’agit pas d’une nouvelle lettre originale. Louis Thomas a repéré des coupes, que Beaumarchais justifiait par un souci de cohérence avec le propos de son factum. Bénédicte Obitz a repéré des commentaires que Beaumarchais intégrait directement dans le corps de la lettre citée. Par exemple, lors du procès Kornman, dans une lettre au préfet de police Lenoir, le dramaturge ajoutait une parenthèse : « (Ils [les époux Kornman] plaidaient en séparation, et la femme était enfermée par une lettre de cachet ! ô désordre ! ô désordre !)[46] ». Dans un esprit comparable, Beaumarchais ne datait pas du même jour une lettre à sa femme et à sa fille qu’il publia dans le *Courier de l’Europe*, le 11 décembre 1792, et qu’il joignit également au nombre des pièces justificatives de l’affaire des « fusils de Hollande ».

Un cas de figure un peu différent se présente lorsqu’une lettre de Beaumarchais, dont l’originale est perdue, nous parvient par un factum de Beaumarchais et par un factum de ses adversaires. La lettre de Beaumarchais du 14 février 1770, qui figure dans un mémoire du comte de La Blache, par exemple, est datée, contrairement à la version publiée dans le mémoire de Beaumarchais, et elle est également plus longue d’une phrase. Il paraît difficile, étant donné l’usage judiciaire et polémique qui était fait de ces lettres, de savoir qui du comte de La Blache ou de Beaumarchais publiait le texte le plus conforme à la lettre originale.

Enfin, le statut des lettres de Beaumarchais insérées dans les factums peut poser problème. Il arrivait, on l’a vu, que les adversaires de Beaumarchais remettaient en cause, dans leurs mémoires, l’authenticité de certaines lettres. Dans l’affaire qui l’opposait au comte de La Blache, le comte accusait Beaumarchais d’avoir « fabriqué » des réponses à des lettres de Pâris-Duverney pour nourrir son « système[47] » de défense. Dans le procès entre les époux Kornman, l’avocat Bergasse qualifiait de « prétendue

réponse[48] » plusieurs lettres citées par Beaumarchais pour prouver son « patriotisme[49] ». Il s'agissait d'une lettre du dramaturge à son médecin, Saiffert, et de deux lettres au comédien Florence. Dans l'une de ces lettres, datée du 10 mai 1788 (le mémoire fut publié en juillet 1788), Beaumarchais s'émouvait de la reprise du *Mariage de Figaro* à la Comédie Française, en pleine crise parlementaire :

Il peut paraître étrange et peut-être indécent que la comédie choisisse un instant d'affliction, de trouble et de deuil, pour remettre au théâtre la pièce la plus gaie qu'elle ait au répertoire, et surtout à cause de l'audience du troisième acte, qui pourrait être envisagée comme un projet formé, par les comédiens et par moi, d'opposer le tableau ridicule d'un sot juge à la véritable douleur dans laquelle la magistrature est plongée[50]*.*

Dans son mémoire judiciaire, Bergasse signalait qu'il n'était pas « dupe » de la manœuvre. Il reconnaissait, dans les destinataires de Beaumarchais, « des amis complaisants, à qui on peut écrire quand on en a besoin, et qui, à cause de cela ne peuvent jamais rien prouver quand on les a écrites.[51] »
Enfin, il y a le cas un peu différent des lettres publiées uniquement par les adversaires de Beaumarchais. Dans un factum intitulé *Analyse des moyens du comte de La Blache*, ses détracteurs citaient onze lettres du dramaturge adressées au financier Pâris-Duverney, en précisant que certaines avaient été placées « sous scellés » à la mort de Duverney, en 1770. Sur ces onze lettres, neuf ne figurent pas dans la correspondance éditée du dramaturge. Il s'agit de lettres datées de février, de juin et d'octobre 1769 et de février, d'avril, de mars et de mai 1770. Une preuve de l'authenticité de ces lettres fut peut-être fournie par Beaumarchais lui-même, qui ne prit pas la peine de mettre en doute leur existence dans le factum qu'il rédigea en réponse et qui était intitulé *Le Tartare à la Légion* (1778).

Signalons pour conclure deux types de lettres qui ne figurent pas dans la *Correspondance* de Beaumarchais. Il y a d'abord les « requêtes » ou « lettres de requête », qui apparaissent dans certaines *Œuvres complètes*, notamment la *Requête du Sieur de Beaumarchais à Nosseigneurs du Parlement grand'chambre et tournelles assemblées*, la *Requête du sieur de Beaumarchais « pour être renvoyé dans ses fonctions »* et la *Requête à Messieurs les représentants de la Commune de Paris*, 1789[52]. Le dossier « Beaumarchais » conservé aux Archives Nationales, dans le fonds du Parlement criminel de Paris, contient d'autres requêtes rédigées dans le cadre du procès contre le juge Goëzman, notamment celle qui vise le président du Parlement Nicolaï[53].
Mentionnons pour finir les libelles qui prennent la forme d'une lettre ou d'une correspondance fictive. Ce genre de littérature est courant dans les procès de Beaumarchais, notamment pendant le procès Kornman[54]. On trouve, en effet, parmi les factums de ce procès, une *Réponse de P.A.C. de Beaumarchais, à tous les libellistes et pamphlétistes, passés, présents et futurs*[55] (1787), une *Lettre de Madame de Kornmann, à M. de Beaumarchais*[56], une *Lettre d'une femme en couches, à M. Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais* (1788) et une série de lettres du « public parisien à Beaumarchais »[57]. Ces lettres mériteraient d'intégrer une édition de la correspondance

de Beaumarchais, au même titre que la « prétendue » *Lettre de M. Morande, auteur et rédacteur du Courier de l'Europe, à M. de Beaumarchais*, datée du 6 juillet 1787, que Gunnar et Mavis von Proschwitz ont reproduite dans leur édition[58].

Valentine Dussueil

Sorbonne Université, CELLF

[1] Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, *Lettres de Combat,* éd. Gunnar von Proschwitz, Paris, Michel de Maule, 2005, « Introduction », p. 23.
[2] Beaumarchais, *Requête à MM. les Représentants de la Commune de Paris, Œuvres complètes de Beaumarchais*, éd. Fournier, Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1876, p. 493.
[3] Jean-François de La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne* [1798-1804], Paris, Depelafol, 1825, t. XI, chap. 5, section 9, p. 488.
[4] Lettre au chevalier d'Éon, 18 janvier 1776, *Correspondance*, éd. Brian N. Morton, Paris, Nizet, t. II, p. 169. Sauf indication contraire, nous empruntons les références à cette édition de la correspondance de Beaumarchais. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais*, Linda Gil (dir.), Humanum/IRCL, IDC 328, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=328.
[5] Lettre à Madame de Godeville, 10 mai 1777, *Correspondance, op. cit.,* t. III, p. 109. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 484, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=484.
[6] Pastiche du poème intitulé « La Bastille », dont on retrouve des motifs dans les contes voltairiens, comme au chapitre VI de *Candide*.
[7] Lettre à Gudin, 26 février 1773, *Correspondance, op. cit.,* t. II, p. 12. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 198, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=198.
[8] *Réponse ingénue de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais à la consultation injurieuse que le comte Joseph-Alexandre Falcoz de La Blache a répandue dans Aix*, [1778], *Œuvres complètes de Beaumarchais*, *op. cit.,* p. 402.
[9] Lettre à Vergennes, 24 novembre 1775, *Correspondance, op. cit.,* t. II, p. 150. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 294, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=294.
[10] Voir la *Lettre modérée sur la chute et la critique du « Barbier de Séville »* et *Un mot sur « La Mère coupable »*, *Œuvres,* éd. Larthomas avec la collaboration de Jacqueline Larthomas, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, p. 267-287 et p. 599-603.
[11] Lettre à « Messieurs les Honorables Membres du Comité des Affaires étrangères à Philadelphie », 20 décembre 1778, *Correspondance, op. cit*. (avec D. Spinelli), t. IV, p. 305-309. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC

715, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=715.
[12] Lettre à Vergennes, *Correspondance, op. cit.,* t. II, p. 179.
[13] Lettre à Vergennes, [7] décembre 1776, *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 268. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 389, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=389.
[14] *Ibid.*
[15] Antoine Lilti, *Le Monde des salons*, Paris, Fayard, 2005, p. 358 et 360.
[16] Beaumarchais présente Sartines comme « l'un des hommes en place qui jouit à plus juste titre de l'estime et de la confiance universelles », *Mémoire à consulter*, *Œuvres, op. cit.,* p. 689-690.
[17] Lettre à Sartines, 20 mars 1773, *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 14. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 221, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=221.
[18] Lettre à Miron, [fin février 1773], *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 16. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 203, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=203.
[19] Le prince Louis-François de Bourbon-Conti fut un mécène protecteur de Diderot, de Beaumarchais et de Rousseau et un célèbre collectionneur d'œuvres d'art.
[20] *Ibid.*
[21] Lettre à Jean-Benjamin de La Borde, [fin février 1774], *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 47. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 242, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=242.
[22] *Ibid.*
[23] Lettre à Vergennes, *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 239.
[24] Lettre à Miromesnil, 15 novembre 1775, *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 149. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 293, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=293.
[25] Lettre de Maurepas au « Procureur général », 27 août 1776, *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 245. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDAC 252, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Autres_correspondances?ID=252.
[26] Lettre à Vergennes, 5 septembre 1776, *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 249. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 374, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=374, et 375, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=375.
[27] Lettre à Vergennes, 6 septembre 1776, *Correspondance*, *op. cit.*, t. II, p. 250. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 376, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=376.
[28] Antoine Lilti, *Le Monde des salons*, *op. cit.,* 361.
[29] On peut ajouter le témoignage du comte de Saint-Germain qui avait lu « les défenses [de Beaumarchais] avec tant de plaisirs », admirant l'« infortuné courageux », Lettre à Vergennes, 29 août 1776, *Correspondance, op. cit.,* t. II, p. 245. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 370, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=370, et 581, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=581.
[30] Voir les lettres 267, 266, 268 du tome II et les lettres 717 et 684 du tome IV,

Correspondance, op. cit.

[31] Lettre de Mme de Saint-Vincent à Beaumarchais, [s. d.], *Correspondance*, *op. cit.*, t. IV, p. 111. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 670, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=670, et 671, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=671.

[32] Sur les correspondances comme « part importante de la sociabilité mondaine », voir Antoine Lilti, *Le Monde des salons*, *op. cit.,* p. 288.

[33] *Réponse ingénue [...], Œuvres complètes de Beaumarchais, op. cit.,* p. 389 : « Halte-là, messieurs, à mon tour ! Laissons les qualifications, et voyez mes preuves. Elles sont tirées d'un petit commerce épistolaire aigre-doux, qui fournit quelques lettres entre le légataire et moi, peu après la mort du testateur. J'ai, Dieu merci, conservé la copie des miennes et les originaux des siennes. »

[34] Article « Preuve (Jurisprudence.) », *Encyclopédie*, vol. XIII (1765), p. 355a–357b.

[35] Voir « la preuve par commune renommée » dans l'article « Preuve » de l'*Encyclopédie*.

[36] Daniel Jousse, *Traité de la justice criminelle de France,* [t.1], Paris, Debure, 1771, p. 830, cité par Benoît Garnot, *Histoire de la justice. France, XVIe-XXIe siècle*, Gallimard, coll. Folio histoire, Paris, 2009, p. 613.

[37] Beaumarchais, *Lettres de jeunesse (1745-1775),* éd. Louis Thomas, Paris, éditions de Boccard, 1923, p. 252, note 2.

[38] *Quatrième époque, Mémoires sur l'affaire des fusils de Hollande, Œuvres, op. cit.,* p. 1012. Voir aussi la Lettre à sa fille Eugénie, 12 août 1792 [Pièce justificative n° X], *Œuvres*, *op. cit.,* p. 1180.

[39] Beaumarchais, *Lettres de jeunesse (1745-1775), op. cit.,* p. 260.

[40] Exemple cité par Bénédicte Obitz, *Beaumarchais en toutes lettres. Identités d'un épistolier,* Paris, Honoré Champion, coll. « Les Dix-huitièmes siècles », 2011, p. 58.

[41] *Addition au Supplément du Mémoire à consulter, Œuvres, op. cit.,* p. 764.

[42] *Mémoire du sieur Kornman en réponse au mémoire du sieur de Beaumarchais*, [s. l. n. d.], p. 51 et p. 50.

[43] *Mémoire pour le sieur Bergasse dans la cause du sieur Kornmann, contre le sieur de Beaumarchais et contre le prince de Nassau,* juin 1788, [s. l.], p. 7.

[44] *Mémoire sur une question d'adultère, de séduction et de diffamation pour le Sieur Kornman, contre la Dame Kornman, son épouse, le Sr Daudet de Jossan, le sieur Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais et M. Lenoir, Conseiller d'État et ancien Lieutenant-Général de Police*. *Suite des pièces justificatives : lettre du sieur Kornmann à Mgr le Garde-des-Sceaux,* [s.n], 1787.

[45] Bénédicte Obitz, *Beaumarchais en toutes lettres, op. cit.*

[46] Lettre à Le Noir, 18 décembre 1781, *Mémoire de P.-A. Caron de Beaumarchais en réponse au libelle diffamatoire signé Guillaume Kornman, Œuvres complètes de Beaumarchais*, *op. cit.*, p. 438. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 1243, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=1243.

[47] *Analyse des moyens du comte de la Blache contre le sieur Caron de Beaumarchais*, Augustin Adibert, imprimeur du Roi, 1778, p. 23.

[48] *Observations du sieur Bergasse sur l'écrit du sieur Beaumarchais ayant pour titre «*

Court Mémoire, en attendant l'autre » dans la cause du sieur Kornman, 1788, note p. 11.

[49] *Ibid.*

[50] « Lettre à M. Florence, pour la Comédie française », 10 mai 1788, *Œuvres complètes de Beaumarchais*, *op. cit.*, p. 444. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 1245, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=1245, et 1246, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=1246.

[51] *Observations du sieur Bergasse [...]*, *op. cit.,* note p. 11.

[52] *Œuvres complètes de Beaumarchais*, *op. cit.*

[53] Archives nationales, cote : X2b 1338, « Beaumarchais et autres. 1770-1774 », p. 26-28.

[54] Voir Virginie Yvernault, « La femme adultère au tribunal de l'opinion : l'affaire Kornman. Genre et culture politique à la veille de la Révolution », *Dix-huitième siècle* 48 (2016), p. 481-497.

[55] *Réponse de P.A.C. de Beaumarchais, à tous les libellistes et pamphlétistes, passés, présents et futurs*, Kell, Et se trouve à Paris, Chez les Marchands de Nouveautés, 1787.

[56] *Lettre de Madame de Kornmann, à M. de Beaumarchais*, [s. l. n. d.].

[57] *Le Cri public contre Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais*, [3e éd.], [s.l. n.d.] ; *Seconde lettre du public parisien à Beaumarchais, avec un Postscriptum, suivi du Testament du père de Figaro,* Kell, aux dépens de notre bourgeois, 1787 ; *Le Public pour la seconde fois à P. A. Caron de Beaumarchais,* À dix lieues de Paris, chez le frippon d'imprimeur, au poids de l'or, 1787.

[58] *Lettre de M. Morande, auteur et rédacteur du Courier de l'Europe, A M. de Beaumarchais*, Londres, ce 6 juillet 1787, Gunnar et Mavis von Proschwitz, *Beaumarchais et le « Courier de l'Europe »,* Oxford, The Voltaire Foundation, 1990, t. II, Document 505, p. 988-993. *Inventaire numérique de la correspondance de Beaumarchais, op. cit.*, IDC 1635, https://beaumarchais.huma-num.fr/Inventaire/Correspondance?ID=1635.